

<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE LEYMENT</b> <b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 7 JUIN 2024</b> <b>N°2024 - 27</b></p>
<p>Nombre de conseillers Présents : 11 Absents : 2 Excusés avec pouvoir : 2 Votants : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation 30/05/2024</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Emmanuel Petat, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault.</p>
<p>Objet : Budget Eau Assainissement : Révision des parts fixe et variable</p>	<p>Excusés avec pouvoir : Monique Nowaczyk (a donné procuration à Denis Renault), Romain Grillot (a donné procuration à Cédric Butzer). Absentés : Brigitte Sève et Cindy Rochereau Secrétaire de séance : Josiane Charmont</p>
	<p>M. le Maire rappelle aux élus que la Commune a pris à sa charge, depuis son acquisition, le coût de la station, mais qu'en raison de la très forte hausse de l'électricité, elle avait dû augmenter le prix de l'abonnement et du m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2023, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonnement : 21.00 €</li> <li>- Prix du m<sup>3</sup> : 0.7524 €.</li> </ul> <p>M. le Maire explique que, lors de l'élaboration de la délégation du service de l'assainissement, la station d'épuration devait obligatoirement y être intégrée. Pour assurer un état fonctionnel de notre assainissement dans sa globalité et d'intégrer les divers frais inhérents au traitement des eaux usées, des abonnements (parts collectivité et fermier) et organismes publics, la Commune n'a pas d'autre choix que de réviser les coûts de l'abonnement et du m<sup>3</sup>. Il propose de réviser au 1<sup>er</sup> juillet 2024 le prix de l'abonnement à la baisse afin d'augmenter celui du m<sup>3</sup> comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonnement : 5.00 €</li> <li>- Prix du m<sup>3</sup> : 0.10 €</li> </ul> <p>Soit une augmentation totale de 7.4 %.</p> <p>Au vu de cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p><b>Adopte les tarifs suivants pour la part communale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Service de l'assainissement collectif</b> à compter du <b>1<sup>er</sup> juillet 2024</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Part fixe communale augmentée à : <b>5 €</b></li> <li>• Part variable communale augmentée à : <b>0,10 €</b></li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">Le Maire Lionel KLINGLER</p> 